

# La Mothe Saint-Héray

*Fête des couleurs La Mothe Saint-Héray le 17 août 2014  
Tableau de Mme Christiane FAURE-ROSSARD*

## Sommaire :

- ▶▶ **La vie municipale**
  - Editorial
  - Infos
  - Recensement 2015
- ▶▶ **Urbanisme, Travaux**
  - Les subventions
- ▶▶ **Vie associative**
  - Forum des associations
- ▶▶ **Affaires scolaires**
  - La rentrée
- ▶▶ **Culture**
  - Témoignage
  - Activités
- ▶▶ **Solidarité**
  - Infos
  - Notre maison
- ▶▶ **Sports**
  - Actualités
- ▶▶ **Côté évènements**
  - Divers
  - Calendrier

***Votre bulletin d'information :** Dans le dernier bulletin d'information, nous vous avons proposé quelques aménagements ainsi qu'un questionnaire pour nous permettre de répondre davantage à vos besoins.*

*Cette enquête a reçu un écho favorable et nombreux sont ceux qui nous ont transmis leurs réponses. Elles vont nous permettre de prendre en compte certaines propositions.*

## RECENSEMENT

### De la population en 2015

**Un acte simple, un geste civique utile à tous !**

Le recensement réalisé en partenariat avec l'INSEE a pour objectif de déterminer le plus précisément possible la population officielle de chaque commune. Il se déroulera (dates imposées par l'INSEE) sur la commune de La Mothe Saint-Héray du :

*15 janvier au 14 février 2015*

Retrouvez toutes les informations nécessaires dans ce bulletin.

## Editorial

*La saison estivale se termine, sans nous avoir vraiment offert ses plus beaux rayons de soleil. Nous espérons cependant que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour aborder la rentrée sereinement.*

*Les différentes animations programmées sur la saison ont connu un franc succès. Le festival des Nouvelles Métamorphoses, la foire à la brocante, les Rosières, le forum des associations, ont été très fréquentés donnant ainsi à notre ville un caractère dynamique. Merci à tous les responsables associatifs, à tous les bénévoles qui permettent la réussite de ces manifestations.*

*Comme chaque année, la rentrée scolaire est au centre de nos préoccupations. Malgré une légère baisse des effectifs, nous avons conservé la quatrième classe de maternelle ouverte l'an passé.*

*L'aménagement du temps périscolaire est désormais programmé. Ce lourd travail de mise en place mené avec beaucoup de sérieux doit continuer de nous permettre d'offrir des activités variées au bénéfice de nos enfants. Il est le fruit de concertations avec les parents, le monde éducatif et associatif. Comme l'an passé, nous serons vigilants dans nos évaluations.*

*L'équipe municipale continue de conduire l'ensemble des travaux engagés. Le changement du réseau d'eau, route de St Maixent, était rendu nécessaire en raison de sa vétusté. Nous prions les riverains de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée. Il faudra cependant encore un peu de patience puisqu'ensuite, la route retrouvera un revêtement neuf.*

*Aux "Champs du Parc", les travaux de viabilisation du lotissement sont conformes au calendrier.*

*Le pigeonnier a retrouvé sa toiture.*

*Le parking de la poste a été refait.*

*Au-delà de la conduite des travaux en cours, l'équipe municipale réfléchit et travaille sur les projets annoncés, essentiels pour le devenir de notre collectivité.*

*Nous vous souhaitons une bonne rentrée d'automne pleine d'énergie.*

*Le Maire,*

*Alain DELAGE*



**31 décembre :** date limite d'inscription sur les listes électorales. Muni de votre carte nationale d'identité, d'un passeport, d'un permis de conduire... et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, avis d'imposition,...) présentez-vous à la mairie avant le 31 décembre 2014.

Inscription en ligne possible.

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale dès qu'ils remplissent les conditions d'âge (18 ans) ou les rempliront avant le 28 février 2015.



### **Changement d'adresse :**

Les personnes qui ont changé d'adresse en 2014, sont invitées à signaler cette modification au secrétariat de la mairie. Un changement de domicile peut entraîner un changement de bureau de vote et éviter bien des désordres dans la réception du courrier personnel.

**Elections 2015 :** Dans le cadre du découplage des élections régionales et départementales, les élections des conseillers départementaux (ex conseillers généraux) se dérouleront en mars 2015 et les élections régionales auront lieu en décembre 2015.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**  
defenseurdesdroits.fr



**Le défenseur des  
droits :**

Qui est-il ? Quel est son rôle ?

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés.

Il assure les missions :

- Du médiateur de la république,
- Du défenseur des enfants,
- De la haute autorité de lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité (HALDE),
- De la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Le recours au défenseur des droits est gratuit.

Pour vous assister, un réseau de 450 délégués est présent sur l'ensemble du territoire.

Permanence du délégué pour les Deux Sèvres :  
tél 05 49 08 69 95 en journée 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>  
vendredi du mois.

Pour en savoir plus : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

# Vie municipale



## Les nuisances :

**Nos amies les bêtes :** Obligations des propriétaires.

Pour des raisons évidentes de sécurité, d'hygiène et de confort, nos amies les bêtes doivent être tenues en laisse et leurs éventuelles déjections doivent être ramassées

par les propriétaires. Nous remercions vivement leurs maîtres au nom de tous les usagers des sites fréquentés. C'est grâce au respect de quelques petites règles de civisme que nos rues resteront agréables à emprunter.



**Service-Public.fr**

Le site officiel de l'administration française

## Troubles de voisinage :

***Vous êtes nombreux à vous plaindre des nuisances sonores générées par des voisins indéclicats ou des regroupements ponctuels.***

Un petit rappel des définitions de troubles de voisinage est nécessaire et doit interpellier les auteurs de nuisances, afin qu'ils soient conscients du trouble qu'ils occasionnent.

▶▶ Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour et de nuit, par un individu locataire, propriétaire ou occupant, ou par autre chose tels que des instruments de musique, une chaîne hifi, de l'outillage, des pétards ou bien encore des appareils électroménagers.

▶▶ Lorsque ces bruits sont commis entre 22 h et 07 h du matin, on parle de tapage nocturne.

▶▶ En journée ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps.

▶▶ De nuit lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible (par exemple d'un appartement à un autre) l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que le bruit soit répétitif, intense ou qu'il dure.

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public tels que cafés, restaurants, salles de spectacles, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que les bruits résultants de l'exploitation ne soient à aucun moment cause d'un trouble pour les riverains.

***Dans la vie quotidienne :*** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer des gênes pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont autorisés : les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter le dérangement du voisinage.

En cas de bruit avéré et dérangeant, la première démarche consiste à rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. De même si vous risquez momentanément de perturber sa quiétude, pensez à le prévenir.

## Sécurité des usagers, accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Le conseil municipal dans sa délibération en date du 7 mai 2014 a émis un avis défavorable à la demande formulée par la Pizzeria Mothaise pour installer une terrasse destinée à recevoir sa clientèle sur le trottoir devant sa façade. Cet avis défavorable a été confirmé lors de la délibération du 3 juillet 2014. En effet le conseil constate que cette installation qui empiète sur l'espace de circulation piétonnier ne permet plus le passage d'une personne à mobilité réduite ou d'une poussette et n'apporte pas les garanties de sécurité indispensables et nécessaires aux usagers. Le règlement fixe une largeur minimale de 1,40 m libre de tout obstacle.

De nombreux mobiliers de signalisation existants, implantés sur les trottoirs peuvent occasionner les mêmes gênes. Dès lors que la sécurité des usagers est engagée, il convient à chacun de mesurer le risque. La sécurité des usagers devant rester la priorité.

---

## Les sénatoriales :

Le 20 juin 2014, le conseil municipal s'est réuni pour arrêter la liste des élus pour le vote des élections des sénateurs.

Pour notre commune, 5 titulaires et 3 suppléants ont été choisis à bulletins secrets. Les deux listes sont représentées.

Ont participé à cette grande élection :

### Titulaires :

- Alain DELAGE,
- Ingrid LAMBERT-BORDIEC
- Philippe BLANCHET
- Dominique NOUREAU
- Jean Charles GHIRINGHELLI

### Suppléants :

- Philippe BARON
- Françoise BARNY
- Guy NOIRAUD

Nos sénateurs pour les Deux-Sèvres

**Jean-Marie MORISSET**  
**Philippe MOILLER**

---

# Vie municipale



## Information du SMC septembre 2014 :

Vous avez bénéficié d'une mise en place gracieuse d'un composteur individuel en bois lors de l'opération initiale de 2005.

Le SMC vous informe que ce matériel attribué ne sera pas remplacé même si celui-ci est défectueux. La mise en place de nouveaux équipements étant réservée aux habitants non encore équipés.

De nombreux objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de fonctionnement et de servir, vaisselle, bibelots, livres, jouets, meubles, et autres petits accessoires, sont autant de produits qu'il est possible d'acquérir à bas prix !

Renseignez-vous des prochaines ventes mensuelles à la recyclerie Tri d'Enfer sur le site : [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

## Chouettes et Hiboux du Poitou-Charentes :

Le groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (association départementale pour la protection des oiseaux sauvages) en partenariat avec les associations naturalistes de la région, réalise une enquête régionale sur les rapaces nocturnes.

Une conférence destinée à un large public sera organisée le 26 février 2015 de 18 h 30 à 20 h 30 à La Mothe Saint-Héray. Lieu à définir.



## Renouvellement du conseil d'administration de la CNRACL :



Retraités de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) vous êtes appelés à élire vos représentants au conseil d'administration avant le 4 décembre 2014 à 18 h.

Pour tout renseignement consultez le site internet [www.cnrACL.fr](http://www.cnrACL.fr) rubrique élection 2014.

## Nous souhaitons la bienvenue à Mr Alain PIERRE,

qui vient d'être recruté et affecté aux services techniques dans le cadre d'un emploi aidé à compter du 15 juillet 2014 pour une durée de 22 heures hebdomadaires.

## Vous avez un projet immobilier :

Que vous souhaitiez faire construire, procéder à des modifications de structures de l'existant (ouverture d'une fenêtre, remplacement d'une porte d'accès, création d'un abri, ...) une demande préalable de travaux doit être déposée en mairie. L'adjoint urbanisme de la mairie, en liaison avec l'architecte des bâtiments de France peut répondre à vos questions, vous accompagner et vous assister dans les démarches administratives (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...).



Construire ou rénover, quelques exemples :

### ***Quand déposer une demande préalable de déclaration de travaux ?***

- ▶▶ Pour toute construction d'un bâtiment, d'une véranda, d'une serre, de 0 à 20 m<sup>2</sup> en zone U\*.
- ▶▶ Remplacement des ouvertures, des volets, de la toiture,
- ▶▶ Création d'ouvertures,
- ▶▶ Changement d'enseignes,
- ▶▶ Edification d'une clôture,
- ▶▶ Pose de panneaux solaires.

### ***Quand déposer une demande de permis de construire ?***

- ▶▶ Pour toute construction supérieure à 20 m<sup>2</sup> en zone U\*.

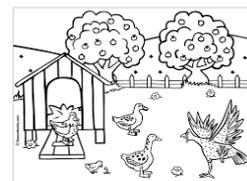
La consultation en mairie de la palette de couleurs autorisées est indispensable avant d'entreprendre la peinture de vos volets et portes.

Vous pouvez vous procurer les documents administratifs à la mairie ou sur le site <http://www.lamothe-saint-heray.fr>

\*Zone urbanisable.

## Vous souhaitez installer une volière ou un poulailler dans le fond de votre jardin ?

Vous en avez le droit, et l'implantation d'un local abritant un élevage (même réduit) doit être conforme aux règles d'urbanisme et éventuellement au cahier des



charges du lotissement ou de la copropriété. Des règles simples sont à respecter : Clôtures suffisamment hautes, nettoyage des abris, évacuation des fumiers, distance des voisins, ...

Ces installations ne doivent pas engendrer de gênes olfactives et visuelles de nature à constituer un trouble de la tranquillité du voisinage.

# Vie municipale

## Les subventions municipales :

« Un projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire du 30.08.2013 est en cours de discussion au parlement. Son article 10 prévoit d'instaurer une nouvelle définition de la notion de subvention et les règles relatives aux conditions d'attribution sont susceptibles d'être modifiées. Dans cette attente, les informations contenues dans ce bulletin, restent d'actualité » Réf : Direction de l'information légale et administrative (premier ministre) et Ministère en charge de la vie associative. Mise à jour le 02.06.2014.

Les subventions versées aux associations par la municipalité constituent une part importante de leurs ressources et permettent en complément du soutien logistique fréquemment apporté, de mener à bien des projets éducatifs, socio-culturels, touristiques et sportifs. Les règles d'attribution sont fixées par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

### Conditions d'attribution :

- ▶▶ L'association doit avoir fait l'objet d'une déclaration (loi 1901 et n° Siret),
- ▶▶ La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes,
- ▶▶ L'aide sollicitée doit concerner soit un projet d'intérêt général, soit une action de formation des bénévoles.

### Demande de subvention et constitution du dossier :

- ▶▶ Demande de subvention,
- ▶▶ Bilan financier,
- ▶▶ Relevé d'identité bancaire.



### Comment se procurer le dossier :

- ▶▶ Le dossier type peut être perçu dès à présent en mairie ou bien téléchargé sur le site <http://www.lamothe-saint-heray.fr>

### Le calendrier :

- ▶▶ Afin de permettre à chacun de disposer des délais nécessaires à la préparation des demandes et d'assurer le versement des subventions dès le budget municipal voté, le calendrier suivant est mis en place.
  - Date limite de dépôt des dossiers en mairie le 15 décembre 2014,
  - Etude des demandes du 15 décembre 2014 au 15 janvier 2015,
  - Présentation en commission finances au cours du mois de février 2015,
  - Présentation au conseil municipal pour intégration au budget 2015 en mars 2015,
  - Mise en paiement des subventions courant mars-avril 2015.

*La municipalité, soucieuse de vouloir promouvoir les associations de notre commune, prépare les demandes qui sont exploitées par la commission finances puis présentées au vote du conseil municipal qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention.*

---

## Infos, Infos, Infos, Infos, Infos, Infos, Infos

**J'ai 16 ans**, je me fais recenser à la mairie. **Rentrée scolaire** : école Sainte MARIE effectifs stables, F.DALLET effectifs en baisse. **Le comité des fêtes** était présent à l'assemblée générale des villes des Rosières qui s'est déroulée le 26 et 27 juillet 2014 à Châteaudun en Eure et Loire. **Groupe scolaire François DALLET** : un comité de pilotage travaille pour sa réhabilitation. **Maison de Santé** : L'interlocuteur de l'ARS (Agence Régionale de Santé) a présenté aux élus et professionnels de santé les choix possibles pour le montage immobilier. **Collège de l'Orangerie** : approvisionnement des denrées alimentaires par le Réseau d'Approvisionnement Local Innovant et Solidaire (RÉSALIS) dès janvier 2015. **JELAIVU** rue du Grand Four. **La Poste** : détail des nouveaux horaires à la fin de ce bulletin.



**Trésor public :** Dans le cadre de la réorganisation territoriale et du redéploiement des agences

de la direction des finances, le bureau du trésor public installé à la Mothe fermera définitivement le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les services seront transférés sur les agences de Melle et Saint Maixent, entraînant la mutation des agents sans suppression d'emploi.

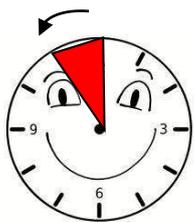
Ce qui change pour nous, ..... Le rattachement de la commune se fera donc sur Melle pour toutes les opérations de facturation et de règlement concernant l'eau, l'assainissement, le portage de repas, ...

Les opérations qui relèvent des impôts (sur le revenu, le foncier et la taxe d'habitation) restent en gestion sur le bureau de Saint Maixent.

**Don à la commune :** Mme Marie-Gabrielle ROUX domiciliée à Rochefort sur Mer fait don de divers mobiliers ayant appartenu à ses ancêtres provenant de la maison de famille paternelle située 4 rue du pont l'Abbé à La Mothe Saint-Héray. Lit duchesse, coiffeuse Louis XV, armoire deux portes Louis XV, meuble style confiturier, fauteuil paillé et chaises, bassinoires en cuivre ainsi qu'une velte\* font partie du legs qui se fera au décès de Mme ROUX.

\* Récipient métallique utilisé dans les régions viticoles et de contenance variable (de 20 à 100 litres).

**Adhésion à la fondation du patrimoine :** La fondation du Patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, a pour mission de promouvoir la sauvegarde du patrimoine de proximité non protégé par l'Etat. Aussi, pour favoriser le développement des actions de protection et de sauvegarde du patrimoine bâti, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la délégation régionale de Poitiers.



**Quelle heure est-il ?** Madame Sardine,  
Il est moins le quart .....  
Changement d'heure le 26 octobre, pensez à retarder votre montre et vos pendules d'une heure.

## **Beuh !!!!**

De nombreuses dégradations du domaine public et incivilités sont régulièrement constatées. Cela va du vol de fleurs aux dépôts sauvages de débris et de gravats, l'accumulation de déchets verts, le débordement des poubelles, l'abandon de pneumatiques sur les chemins, des bouteilles de verre abandonnées sur le lieu de consommation, ...

Tous ces actes sont des transgressions des normes sociales qui régissent les bons rapports des citoyens entre eux.

Toutes ces pollutions visuelles ne donnent pas une bonne image de notre commune alors que des gestes simples de citoyenneté pourraient suffire à diminuer cette perception.



## **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) :**

Promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces..., c'est la mission de la commission locale dont la composition est fixée par le décret n° 2010-1903 du 19.12.2011 et le code du patrimoine art .L-642-3 et L642-D. Les membres de cette commission ont été désignés lors des conseils municipaux du 3 juillet et du 28 août 2014.

Les élus :

- Mr Alain DELAGE,
- Mr Philippe BLANCHET,
- Mme Françoise BARNY,
- Mme Dominique NOUREAU,
- Mr Guy NOIRAUD,
- Mr Jean-Charles GHIRINGHELLI,
- Mme Péggy GAUTIER.

Les commerçants :

Mr Patrick DUBREUIL et Mme Angélique TALON.

## **Désignation des référents sécurité routière et prévention de la délinquance :**

Sont désignés au cours du conseil municipal du 3 juillet 2014, pour occuper ces fonctions :

- Mr Logan MORIN référent sécurité routière,
- Mme Armelle VIGNAULT référent prévention de la délinquance,
- Mr Jean-Charles GHIRINGHELLI conseiller risques majeurs.

# Vie municipale



## Le recensement ça sert à quoi ?

Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune et d'apprécier les caractéristiques qui la composent (âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement,...).

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales et locales. De la connaissance de ces chiffres découle la participation de l'état aux budgets des communes pour réaliser les projets qui les concernent notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (ouvrir une crèche, construire des logements, une école,...) définir des moyens de transports à développer. Il permet par ailleurs d'aider les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients et les associations leur public. Il permet donc de répondre aux besoins de la population et de prendre les décisions adaptées pour la collectivité.

## Concrètement ça se passe comment ?

1. Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous pour vous avertir de son passage et distribuer les questionnaires puis reviendra les récupérer. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel.

Les documents :



La feuille de logement permet de recueillir des informations sur votre habitation (type, surface, année de construction,...).



Le bulletin individuel permet de recueillir des informations sur la situation personnelle (âge, sexe, emploi, situation matrimoniale, ...) de chaque personne vivant chez vous quel que soit son âge.

2. Vous remplissez les questionnaires.

Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.

3. L'agent recenseur vient les récupérer.

Quelques jours plus tard à un moment convenu lors de sa première visite.

Si vous êtes souvent absent, confiez vos questionnaires remplis sous enveloppe à quelqu'un qui les remettra à l'agent recenseur ou bien renvoyez les questionnaires

à votre mairie ou à la Direction régionale de l'INSEE de votre région.

4. Après la collecte.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés et le maire signe le récapitulatif de l'enquête puis transmet les questionnaires à la Direction régionale de l'Insee.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public. **Le recensement c'est sûr, vos informations personnelles sont protégées.**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

Pour procéder au recensement de la commune, la municipalité va devoir embaucher pour la durée du recensement 3 agents recenseurs qui se verront attribuer chacun un secteur.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.



**Rappel des dates  
Du 15 janvier au 14 février 2015**

# Urbanisme, Travaux

**Le quotidien des employés municipaux** est souvent ponctué d'urgences et d'imprévus. « Fuite d'eau dans les WC d'une école, changement d'un ballon d'eau chaude qui fuit dans un locatif, intervention sur des tuyaux de fioul qui traversent la chaussée sans autorisation et sans repérage, sectionnés par l'entreprise qui fait les travaux, changement d'un panneau routier arraché par une remorque de paille, sortir la balayeuse en urgence pour ramasser le blé qui dans un virage a basculé d'une remorque trop chargée, aller déboucher une buse obstruée par des végétaux suite à un orage, nettoyage de la grille au moulin l'abbé pour faire tourner la roue, ...», sans oublier les travaux d'entretien de tous les jours, (peinture des fenêtres dans les immeubles en location, mise en place et rangement des matériels pour les manifestations, entretien des écoles, carrelage des toilettes au primaire, fabrication et pose d'une clôture et son portillon, aménagement d'un placard à la cantine, peinture routière pendant la belle saison, réparation et entretien des matériels du service technique). Il y a aussi les travaux de jardinage, plantations, arrosage, tontes, désherbage qui mobilisent les jardiniers à temps plein.



***Réparation d'un branchement fioul non identifié qui traverse la chaussée***

## **Aménagement du parking de la poste :**

Le parking de la poste vient de subir quelques travaux d'agencement. En complément de l'ascenseur pour personnes à mobilité réduite, une place de stationnement réglementaire de 3,20 m de large s'imposait. La réorganisation du parking et la conservation d'un minimum de place obligeait l'enlèvement des arbres qui par ailleurs avaient souffert de chocs occasionnés par des automobilistes indécents et rendaient difficiles l'accès aux places.



Ces travaux entraînent la suppression d'une seule place de stationnement et permettent d'agrandir les places offertes de 25 cm. Le terre-plein le long du mur sera végétalisé. La pose d'une marquise au-dessus de l'ascenseur achève les travaux d'aménagement de cette placette.

## **Les Halles :**

Pour des raisons de sécurité incendie et répondre aux normes des bâtiments accueillant du public, les halles vont connaître d'importants et indispensables travaux. Un plafond coupe-feu deux heures va être mis en place et les poteaux en fonte qui soutiennent la salle des mariages vont être habillés de plaques de plâtre sur deux épaisseurs. Ces travaux dont le coût s'élève à 83 321 € font l'objet de subventions : 20 000 € du Fond Régional d'Intervention Locale (FRIL), 20 830 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de 24 000 € du département. Ils sont réalisés conformément aux prévisions sur le budget 2014. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 septembre et le 02 octobre pour sélectionner les entreprises qui seront en charge des travaux. La société Bâti-Eco-Bois de SOUVIGNE a ainsi été retenue. Début des travaux programmé le 27 octobre. Pendant la durée des travaux estimée à 6 semaines, l'accès aux halles sera interdit au public. Les fenêtres seront remplacées à l'identique dans le cadre d'une 2<sup>ème</sup> tranche début 2015.

La salle des archives au 1er étage de la mairie va être déménagée de son contenu pour mise aux normes de sécurité incendie.

## **Lotissement des Champs du Parc :**

Les travaux du lotissement des Champs du Parc débutés au mois de juin se poursuivent normalement selon le calendrier annoncé. Le bassin et l'ouvrage de récupération des eaux pluviales sont terminés, la pose des réseaux (distribution d'eau et évacuation des eaux usées, raccordement électrique et téléphone aux parcelles) est achevée. L'enfouissement et le raccordement de la ligne haute tension par ERDF étaient achevés début octobre. Les tranchées refermées, la préparation de la mise en forme de la voirie est en cours avant de procéder à la pose de l'enrobé routier qui achèvera cette 1<sup>ère</sup> tranche dès cette fin d'année 2014.

Ces travaux de terrassement ont parfois nécessité la mise en œuvre de gros moyens tels qu'un brise roche hydraulique (BRH) car la nature du terrain, bien que calcaire, a souvent mis en évidence de larges veines de silex. De la roche, de la roche et encore de la roche.



*Pose des réseaux, mais que de cailloux*

# Urbanisme, Travaux

## Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau (SIADE) :

Créé en 1953, ce syndicat a pour vocation la distribution de l'eau pour La Mothe Saint-Héray et en partie pour les communes de Salles, Saint Eanne, et Exoudun.

Deux agents travaillent pour le syndicat qui alimente en eau potable 1573 compteurs pour une population soutenue de 2900 habitants.

L'eau distribuée provient de l'usine du Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux Sèvres (SERTAD) installée sur la commune de Sainte Néomaye.

A Salles dans les réservoirs construits à Fontegrive, l'eau est mélangée avec celle issue du forage de la Roche Ruffin à Pamproux (30 %).

Les différents contrôles sanitaires effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont tout à fait satisfaisants puisque l'on peut lire pour l'année 2013 : « *Très bonne qualité microbiologique de l'eau pour les résultats obtenus dans le cadre du contrôle sanitaire 100 % de conformité* »

Cette année, les travaux ont concerné essentiellement le remplacement de la canalisation datant de 1961 entre la sortie de La Mothe Saint-Héray à hauteur de l'entreprise Boisliveau jusqu'à la chapelle de la Villedieu sur la commune de Saint Eanne, soit 1,6 Km de tranchée et 80 branchements (dont plusieurs entreprises et la maison de retraite « Les Fontaines ») avec l'installation des compteurs à l'extérieur des propriétés.

L'ensemble de ces travaux est effectué par l'entreprise Bonneau et Fils de Saint Ouenne pour la partie eau et par l'entreprise locale Boisliveau pour le revêtement.

Le montant des travaux qui s'élève à 384 000 € est financé par un prêt de 150 000 € et le reste par autofinancement du syndicat.

Devant la réglementation de plus en plus draconienne et pour répondre aux directives de l'arrêté préfectoral de décembre 2012 concernant la sécurité sanitaire de l'eau potable, notre syndicat n'atteint pas la taille suffisante pour satisfaire à toute la réglementation, c'est pourquoi une réflexion est engagée pour son rattachement vers une structure plus importante.

**Broute-Lumas :** La réfection de cette route rendue indispensable et nécessaire pour améliorer la sécurité des usagers et désencombrer partiellement la circulation en centre bourg est en cours. L'effacement des réseaux a été traité et la mise en place d'une adduction d'eau a complété cette opération qui bénéficie d'une subvention du FRIL et 30 000 € demandés auprès de la DTER. La participation de la commune s'élèvera à 45 547 €. Des structures de ralentissement seront placées pour ralentir les véhicules et mettre en sécurité les usagers.

**L'ACEMPSS\* est intervenu** sur de nombreux chantiers sur la période du 11 au 26 septembre. Le parking de la poste est achevé, la venelle et la rue de Pontreau sont refaites en désactivé et en enrobé. Les



La trancheuse en action



Pose de la canalisation à La Villedieu

fossés du chemin de Précomté ont été reformés et les haies taillées sur 2 km. Réfection de l'escalier du lotissement du Dr GRIFFAULT.

**Elargissement de l'ACEMPSS\*:** La commune de BOUGON a adhéré au syndicat ACEMPSS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

L'intégration de la commune de BEAUSSAIS est actuellement à l'étude.

\*ACEMPSS : Syndicat intercommunal de travaux publics des communes d'Avon, La Couarde, Exoudun, La Mothe, Pamproux, Salles, Soudan et maintenant Bougon.

## Vie associative

**Installés place Clémenceau**, nombreux étaient les bénévoles présents ce samedi 13 septembre pour le Forum des associations. Porteuses de projets éducatifs, d'accompagnement et d'épanouissement, elles vous ont proposé des activités variées, culturelles, sportives, et de loisir en général.

L'occasion de renouveler sa licence pour les uns, découvrir une nouvelle activité et de s'engager pour d'autres.

24 associations étaient présentes : Focus sur cette journée.

### **Associations restez connectées :**

Vous souhaitez faire découvrir votre activité ou tout simplement faire connaître une activité à venir, alors le site de la mairie peut se faire le relais de vos informations. Vous y trouverez une déclaration d'activité et pourrez l'accompagner des documents nécessaires à sa présentation.

En transmettant l'adresse de votre site ou d'un blog, ou encore par la diffusion d'un flyer vous permettez à chacun de s'informer, de trouver l'essentiel des informations dont il a besoin. Ainsi vous contribuez à une diffusion plus large des événements à venir dans notre cité.

<http://www.lamothe-saint-heray.fr>

**L'association l'aide aux devoirs** a repris ses activités au profit des élèves en difficulté qui le souhaitent. Animées par des bénévoles les séances d'aide ont lieu chaque semaine le mardi et le jeudi de 16 h à 17 h 30 à l'école F. DALLET.



**Vous trouverez à la bibliothèque** des LIVRES (romans, documentaires, encyclopédies) des BD, des revues, mais également des CD, cassettes audio et vidéo, DVD, pour adultes jeunes et enfants.

Un espace multimédia est accessible à toute personne ayant signé la charte d'utilisation et détenteur d'une carte multimédia.

[Bibliothèque.lamothe@wanadoo.fr](mailto:Bibliothèque.lamothe@wanadoo.fr)



**Les Nouvelles Métamorphoses :** Cette association dont l'objectif est de promouvoir l'art contemporain en milieu rural en conciliant exigence artistique et convivialité organise chaque année le festival d'art contemporain qui comporte un festival IN et un festival OFF. Ils se déroulent sur le site de l'orangerie où de nombreux artistes se produisent et où l'art et la convivialité se rencontrent.

[www.nouvellesmetamorphoses.com](http://www.nouvellesmetamorphoses.com)

# Vie associative

## MASTOC production :

Placée sous la direction de deux chorégraphes, l'association MASTOC Production est une compagnie pluridisciplinaire de création et diffusion de spectacles vivants. Porteuse de projets culturels, elle propose des chorégraphies et des prestations scénographiques innovantes dans le cadre des activités culturelles proposées à la Mothe Saint-Héray. Assistés par des troupes de danseurs confirmés, ils se produisent partout en France et à l'étranger. [www.mastoc-production.fr](http://www.mastoc-production.fr)

## L'espace jeunes :

Lieu d'accueil pour les jeunes de 12 à 17 ans, l'espace jeunes, à l'initiative de la municipalité a de nouveau ouvert ses portes après une fermeture de courte durée en 2013.

A vocation intercommunale, les deux animateurs et gestionnaires Jennifer et Nicolas proposent des activités variées liées à la nature, la culture, des jeux de société, des activités de plein air et sportives, mais organisent aussi des sorties mensuelles et des soirées.

Cette année encore leur participation au Marché de Noël sera très attendue.

Pour 2015, ils proposent un séjour aux sports d'hiver, et une participation active aux activités culturelles, « Cultur'jardins » à Pamproux, « Les rendez-vous aux jardins », « Les Nouvelles Métamorphoses », la fête des Rosières et le marché de Noël à La Mothe Saint-Héray.

30 jeunes sont déjà inscrits, 9 de Pamproux, 6 de Soudan, 6 de La Mothe Saint-Héray, 2 de Salles, 4 d'Exoudun, 1 de Beaussais et 1 de Nanteuil.

Autant dire que cette structure est indispensable à l'accompagnement des jeunes dans nos communes.

Heures d'ouvertures :

Toute l'année le mercredi, le samedi de 14 h à 18 h et le vendredi de 20 h à 23 h.

Vacances scolaires juillet et une semaine en août.



## CHŒUR de CHAMBRILLE :

Composé d'une trentaine de choristes, Chœur de Chambrille propose des répétitions de chorale tous les jeudis soir de 20 h 30 à 22 h à la maison des associations de La Mothe Saint-Héray. 4 pupitres sont proposés, ALTI, SOPRANNE, TENOR et BASSE.

Vous pouvez venir tester vos voix le jeudi soir en présence du chef de chœur.

Chœur de Chambrille participe à de nombreux concerts et cérémonies durant toute l'année, et s'adresse à un public adulte.



## Atelier musical de l'Orangerie :

Promouvoir la musique sous toutes ses formes avec des cours individuels de piano, guitare, basse, batterie, violon, synthé et flûte à bec complétés par des ateliers collectifs

éveil musical de 4 à 6 ans et atelier

pop rock.  
Autres infos et tarifs : [am.orangerie@voila.fr](mailto:am.orangerie@voila.fr)



## Yog'Art de Vivre :

L'association, Yog'Art de vivre vous propose la pratique et la découverte du yoga le lundi de 18 h 30 à 20 h à la maison des

associations. Des forfaits découverte 3 séances et un forfait trimestriel 10 séances. Ouvert à tout public.

Contact : [yogartdevivre@laposte.net](mailto:yogartdevivre@laposte.net)



## Le cadre de vie d'Exoudun :

Les 70 adhérents de La Mothe et Exoudun se réunissent pour les habitués le mardi après-midi à la salle « lespassesroses » à Exoudun pour échanger leurs savoir-faire floral, culinaire, ... et organiser

des visites de jardins et de parcs.

Leurs actions qui portent sur la mise en valeur du milieu urbain, par l'embellissement des façades, des murs, des rues avec des décors floraux et l'intégration végétale contribuent à offrir un patrimoine paysager et végétal de qualité remarquable.

## Les doigts piqués :

Composée de trois sections, le patchwork, la dentelle fuseaux et le hardanger (broderie d'origine Norvégienne) l'association les doigts piqués vous accompagne dans la découverte et le perfectionnement des activités de broderie et technique de

couture et d'assemblage. Leurs ouvrages vous sont régulièrement présentés au cours des nombreuses expositions. Prochain rendez-vous au marché de Noël.

[les-doigts-piques-club-de-patch.over-blog.fr](http://les-doigts-piques-club-de-patch.over-blog.fr)



## Tennis :

[Tennisclubmothais.e-monsite.com](http://Tennisclubmothais.e-monsite.com)

Rendez-vous au gymnase pour l'initiation, l'apprentissage et le perfectionnement.

Adultes : le mercredi de 19 h à 20 h 30

Enfants 5/18 ans : jeudi de 18 h à 20 h.

Seniors : Participation aux compétitions. Réservations du court extérieur possibles pour les particuliers.



# Vie associative

**A son rythme,** gymnastique volontaire :

Vous voulez conserver la forme, suivre une séance encadrée qui commence par un échauffement, suivie d'un travail de renforcement musculaire et se termine par une phase d'étirements et de relaxation ?

Alors pas d'hésitation rejoignez les animatrices qui sauront vous prodiguer les bons conseils.

Deux ateliers sont proposés et s'adressent aux pratiquants de tout âge, rendez-vous au gymnase :

Gym douce tous les mercredis matin de 9h15 à 10h15,

Gym tonique, tous les mercredis soir de 20h30 à 21h30,

2 séances à l'essai sont possibles.



## **Team Evasion Nature VTT :**

Cette année, ils ont organisé le championnat départemental et régional de VTT. Vous pouvez donc leur confier sans crainte vos enfants pour des séances de

découverte et d'initiation à la pratique de ce sport. Les 4 animateurs encadrants qualifiés et 2 accompagnateurs (en cours de certification) assurent un entraînement physique, un suivi de la progression et une formation technique (maniabilité, matériel, sécurité) qui permettent à chacun aux travers des règles de vie en collectivité de découvrir et de s'initier à cette activité et participer aux compétitions.

17 Jeunes et 10 adultes se donnent rendez-vous le samedi matin au gymnase de la Mothe pour une séance de 10 h à 12 h. Le calendrier des activités et compétitions est préparé pour une période de 6 mois.

## **SASM judo-jujitsu :**

Idéal pour canaliser son énergie le judo contribue au bon développement physique et psychologique dès l'âge de 4 ans autour des valeurs comme le Respect, la Politesse et l'Amitié.

Installé à Saint Maixent, une section existe pour La Mothe.

Les entraînements pour la section de La Mothe ont lieu à la salle des sports le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30 pour les enfants de 5 à 8 ans et de 18 h 30 à 19 h 30 pour les 8 à 12 ans. Les adultes s'entraînent au dojo de Saint Maixent.

[www.sasmjudo.fr](http://www.sasmjudo.fr)



**Le SLOT :** Dans le bulletin du mois de mai, nous vous avons déjà présenté la création de ce nouveau club. Depuis, nombreux sont ceux qui se sont laissé tenter par un essai et retrouver la frénésie des

circuits. Lieu de rendez-vous et renseignements : ancienne gendarmerie tous les vendredis soir à 20 h 30 et l'après-midi du premier samedi de chaque mois. Inscriptions à partir de 12 ans.



## **FCHVS 94 :**

Depuis maintenant 20 ans, le FCHVS 94 vous propose des séances d'entraînement pour toutes les catégories d'âges. Les mercredis et

jeudis de 19 h 30 à 21 h 30 vous vous retrouverez soit sur le stade de La Mothe, Nanteuil ou Saint Maixent. 9 éducateurs spécialisés sont en charge de la formation.

Retrouvez tous les renseignements nécessaires à une inscription, les rendez-vous, des photos, ... sur le site

[www.fchvs94.com](http://www.fchvs94.com)



**Le Hand Ball Mothais :** Ces adhérents le nomme le HBM, et vous avez encore en mémoire le match qualificatif de fin de saison 2014. Depuis début septembre la saison 2015 est lancée et les entraînements ont déjà repris. Ils

s'adressent aux jeunes de 9 à 17 ans. En plus de ces activités d'entraînement et de compétitions, une section loisir est ouverte et s'adresse à tout public le mercredi soir de 20 h 30 à 22 h au gymnase.

Tous les créneaux horaires, les tarifs et calendriers sont indiqués sur le site.

<http://handballmothais.clubeo.com>

## **Association Cantonale Mothaise de Tennis de Table ACMTT :**

Cette année, l'ACMTT entraîne 6 équipes qui évoluent de la Régionale 2 à la Départementale 4.

L'entraînement des petits et grands se déroule le lundi soir et le mercredi après-midi à La Mothe et le vendredi soir à Pamproux et La Mothe.

L'ACMTT vous propose de découvrir ses activités d'entraînement et de compétition sur son site

[www.acmtt.com](http://www.acmtt.com)



## Vie associative

**Danse et Plaisir Pamproux :** Elle a pour objectif de promouvoir la danse en milieu rural autour des activités de danse classique et de modern' jazz. Plusieurs niveaux sont définis :

Danse classique : 8 à 12 ans,

Modern Jazz : éveil 4 à 5 ans, initiation 6 à 7 ans, débutant 8 à 9 ans et intermédiaire 10 à 14 ans.

Tous les cours sont assurés par un professeur diplômé.

L'association accueille également des groupes d'enfants pendant les vacances scolaires.

Ouverte à tous les niveaux du débutant au confirmé, cette association regroupe 65 adhérents.

Contact : [dansepamproux@orange.fr](mailto:dansepamproux@orange.fr)



**E-Qi'libre :** Le *Qi Gong !!!* Les Chinois sont des milliers à pratiquer quotidiennement des exercices physiques qui ressemblent à de la gymnastique

douce.

L'association E-Qi'libre vous propose de travailler trois aspects essentiels : le mouvement, la respiration et la conscience. Au plus près de nous, vous pouvez vous initier et vous perfectionner le mercredi à Nanteuil et Pamproux. Télécharger la plaquette info sur le site <http://equilibre86.pagesperso-orange.fr>

**Atelier Danse Théâtre :** La compagnie propose des ateliers de danse qui s'adressent aux adultes et aux groupes amateurs les jeudis soir de 19 h 30 à 21 h à la salle omnisports à La Mothe.

Le prochain spectacle orienté art de la rue se déroulera sur le thème de déambulations dans la ville en décembre. [www.mastoc-production.fr](http://www.mastoc-production.fr)

### **Les P'tits Bouts Mothais :**

Douze assistantes maternelles agréées de La Mothe, regroupées en association prennent en charge les « petits » à la maison des associations le mardi de 9h30 à 11 h 30 -12 h.

Elles assurent des activités nombreuses et variées qui contribuent à l'éveil des enfants, ateliers motricité, bricolage, éveil musical, pique-niques, bibliothèque, sorties, spectacle de Noël, ...

Elles organisent également des bourses aux vêtements, jeux et matériel de puériculture. La prochaine bourse est fixée au 19 avril 2015.



**Moth'Arts :** Découvrez le travail de création réalisé par les membres de l'association sur le site [moth'art.canalblog.com](http://moth'art.canalblog.com), et apprenez l'art du tricot, du scrapbooking, de la pâte Fimo et de la peinture pour

réaliser vous-même vos idées de cadeaux de bijoux et de décorations. Couture, broderie et crochet sont également au programme des activités.

Les rendez-vous ; le mardi et le mercredi soir de 20h30 à 22 h, le vendredi de 14 h à 16 h.

Prochaine exposition pour le marché de Noël.

**Syndicat d'initiative :** Installé sur le site remarquable du Moulin l'Abbé, sa mission consiste à promouvoir le développement du pays Mothais. A ce titre il organise et apporte son concours aux manifestations destinées aux touristes et aux visiteurs. Parmi les manifestations les plus importantes, on notera sa participation aux journées de la Haute Sèvre, les journées européennes des moulins, La Mothe à l'heure anglaise, la fête des couleurs en août, les journées du patrimoine, la journée du livre en octobre, le marché de Noël. Le Moulin l'Abbé accolé à la minoterie dont le mécanisme est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques abrite une exposition permanente de géologie, le musée de La Rosière et du théâtre populaire Poitevin ainsi que deux salles d'expositions temporaires. Du 16 juin au 21 septembre vous avez pu apprécier l'exposition sur le centenaire de la guerre 1914-1918.

Sur réservation le syndicat d'initiative peut organiser des visites du bourg en groupe constitué (English is spoken here).

Horaires d'ouvertures sur le site [www.moulin.labbé.fr](http://www.moulin.labbé.fr)

Contact : [maison-hautesevre@wanadoo.fr](mailto:maison-hautesevre@wanadoo.fr)

Fermeture hebdomadaire : mardi et dimanche matin.

*Absentes au forum pour des raisons techniques (moyens, disponibilité, place,...) de nombreuses associations ne sont pas présentées dans ce bulletin. Alors, retrouvez les sur le site de la mairie dans la rubrique Vivre, Associations....*



# Vie associative

## Une fête des Rosières du XXI<sup>e</sup> siècle...

Le premier week-end de septembre avait cette année tout d'un des plus beaux week-ends de l'été. Le soleil était déjà au rendez-vous à l'ouverture de la manifestation le vendredi. Et une fois la nuit tombée, le feu d'artifice tiré à l'Orangerie a continué d'éblouir les spectateurs. Le soleil était encore là le samedi après-midi quand les Rosières et Rosiers 2000, 2003, 2006, 2007 et 2009 sont arrivés dans le bourg, dans le cortège organisé pour l'occasion par l'association des voitures anciennes « les 3AM ». Suivis par un public nombreux, ils sont allés jusqu'à l'Eglise, où le Chœur de Chambrille et l'Harmonie de Lezay nous ont offert un magnifique concert. Et comme il ne peut y avoir de fête des Rosières sans présentation au balcon de la maison des Rosières : Agnès et Alain, Béatrice et Mickaël, Sandrine et Jérôme, Mathilde et Benoît, Amandine et Jérémy ont ainsi pu revivre le temps d'un après-midi un moment fort de leur vie, partagé cette fois avec leurs enfants. Nous les remercions encore une fois très chaleureusement d'avoir répondu à l'invitation du Comité des Fêtes. Le bal des Rosières qui a clôturé la journée dans l'ancien gymnase a aussi été marqué par la convivialité autour de nos Rosières et de leurs familles, des associations impliquées dans la manifestation pendant le week-end et des musiciens. Ce sont ces mêmes musiciens, qui ont emmené la cavalcade du dimanche après-midi dans une ambiance celtique particulièrement festive, après une course pédestre qui a réuni encore cette année 140 coureurs. Le soleil, la musique et la présence de tous, bénévoles et spectateurs nous ont permis de vivre ce traditionnel week-end des Rosières sous le signe de la bonne humeur.



Impossible encore cette année de ne pas remercier tous ceux sans qui la fête n'aurait pas été possible : les salons de coiffure Océane, Romance Coiffure et Yselia,

ainsi que Bulles de Douceur, toutes ont si bien su chouchouter nos Rosières ; l'ATM, les Zinzins, Le HandBall Club Mothais, le Syndicat d'Initiative et tous ceux qui se sont joints aux défilés de chars ; tous les bénévoles, des organisateurs aux jalonneurs, sans qui la course pédestre n'aurait pu avoir lieu ; tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont apporté leur contribution à la manifestation ; et bien sûr les cinq couples à l'honneur cette année et leurs familles.

Déjà le Comité des Fêtes est à l'œuvre pour la fête des Rosières 2015. Nous espérons tous avec impatience qu'une candidature sera déposée bientôt à la mairie. En attendant, d'autres manifestations se préparent : le Marché de Noël du 11 au 13 décembre 2014, la soirée Tartines le 30 mai 2015, la fête nationale le 13 juillet 2015. N'hésitez pas à venir faire partager vos idées, faire vos propositions lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le vendredi 9 janvier 2015 à 20h30 sous les Halles de La Mothe Saint-Héray.

### Préparation et appel aux bénévoles :

Comme chaque année la réussite des activités proposées par les associations et le comité des fêtes est fondée sur la participation des bénévoles. En 2015 de nombreuses activités sont programmées, certaines manifestations rassembleront plus de 1000 à 2000 visiteurs. Nous sommes tous concernés par la réussite de ces manifestations qui portent haut les couleurs de notre commune dont la notoriété dépasse le cadre de nos limites géographiques et heureux des retombées économiques qu'elles génèrent.

Alors n'hésitez pas, il y a sûrement une activité, un poste que vous pouvez assurer parmi les animations proposées (culturelles, sportives, festives,...) par exemple : la course de la rosière a nécessité la présence de 60 bénévoles sur une durée de 5 heures, mais seulement 4 personnes ont participé de façon plus active à sa préparation. Pour se déclarer, consultez le calendrier des activités, téléchargez le formulaire de bénévolat sur le site de la municipalité dans la rubrique Vivre /Associations et transmettez le au [comitedesfetes.lamothesheray@gmail.com](mailto:comitedesfetes.lamothesheray@gmail.com)



# Affaires scolaires

## La rentrée dans tous ses états !

Le 2 septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école.

Le groupe scolaire F. Dallet accueille cette année 194 élèves, répartis dans 9 classes, 4 classes à la maternelle, dont une regroupant 6 enfants de Grande Section et 12 élèves de CP, et 5 classes à l'école élémentaire. Chaque enseignant accueille un groupe d'enfants restreint : 19 élèves en moyenne par classe à la maternelle, 24 élèves en moyenne par classe à l'école élémentaire. Afin de permettre le regroupement des élèves de CP pendant les récréations, le temps de cantine et certaines activités, les plannings des personnels ont été modifiés. Ainsi, 4 agents accompagnent les enseignants dans leurs activités à la maternelle, la surveillance pendant le temps de cantine a également été renforcée compte tenu de l'augmentation des effectifs à l'école élémentaire. Les enseignants ont présenté leurs projets aux parents : ouverture culturelle à travers la rencontre d'un artiste et la visite d'un musée pour tous les enfants du groupe scolaire, sorties au cinéma, auxquels s'ajoutent des projets propres à chaque niveau.

Parallèlement, la mise en œuvre de la réforme se poursuit. Afin de permettre aux enfants de découvrir réellement diverses activités, le Temps d'Activités Périscolaires a été prolongé d'un quart d'heure. Cela nous a permis de proposer davantage d'activités cette année : 16 à l'école élémentaire pour 120 élèves, 4 à la maternelle pour 74 élèves, auxquelles il faut ajouter les activités encadrées par Bernadette et Nadia à la garderie.

Cependant il reste quelques ajustements à effectuer : organisation des groupes, adaptation aux absences imprévues de certains intervenants, horaires de ramassage scolaire par les bus... La commission « éducation-jeunesse » doit maintenant prendre en compte ces contraintes afin de répondre au mieux aux préoccupations exprimées par certains parents.

Parmi celles-ci, la nécessité de redonner une nouvelle jeunesse à notre groupe scolaire, qui a déjà 40 ans. Une restructuration des locaux s'impose donc. Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué. Composé d'élus, de représentants des parents d'élèves, des enseignants et des personnels, ce groupe va, d'ici la fin de l'année, établir un pré-diagnostic afin de répondre aux besoins révélés entre autres par la Réforme des Rythmes Scolaires.

Toujours dans le but de répondre aux attentes de tous, différentes structures s'organisent en complément des activités scolaires et périscolaires :

► Le Relais des Assistantes Maternelles a repris ses activités, dont le fonctionnement a été présenté par l'association « Les P'tits Bouts Mothais » lors du Forum des Associations.

► Par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Mellois, le Centre de Loisirs d'Exoudun prend en charge les enfants de 3 à 12 ans des familles qui le souhaitent le mercredi à partir de 12 h.

► L'Espace Jeunes accueille quant à lui les adolescents de 12 à 17 ans les mercredis après-midi, vendredis soir et samedis.

Après un été bien rempli : voyage dans le Cantal, sorties diverses, jeux de rôle, participation à la fête des Rosières, la rentrée de l'espace Jeunes s'est faite autour de rencontres intergénérationnelles avec la Maison de Retraite et de la préparation de manifestations à venir, comme le Marché de Noël.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres activités sont proposées aux jeunes, des plus petits aux plus grands, pendant les vacances scolaires, dans les collèges en partenariat avec la commune de Pamproux.

Favoriser les rencontres entre les jeunes, les intégrer à la vie de la commune, c'est aussi l'objectif du Conseil Municipal des Jeunes qui réunira fin octobre des représentants de l'école Sainte Marie, des représentants de l'école F. Dallet et des représentants du collège de l'Orangerie, tous élus par leurs camarades de classe.

## Vacances scolaires

*Du 18 octobre au 2 novembre 2014  
Du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015  
Du 21 février au 8 mars 2015*

# Culture

Christiane Faure-Rossard  
Le 20 Août 2014

Aux responsables de la fête des couleurs du dimanche 17 août 2014 à La Mothe Saint-Héray.

Dimanche, j'ai participé au concours de peinture et je vais vous conter ma journée.

Choix du sujet. Pourquoi toujours peindre l'Orangerie, les lavoirs, le moulin, l'église...

Je décide de m'installer rue de la Barrière et de peindre un site plus modeste, la rue du Petit Four. J'y vois de belles harmonies de couleurs.

Je m'installe, dérange quelques chiens qui se mettent à aboyer. Le propriétaire, conciliant, va faire quelques courses et me dit que de toute façon, il était temps de se réveiller. Nous discutons, il me dit peindre aussi, mais plutôt de l'abstrait.

Une mamie et ses petites filles décident de participer au concours, vite, quelques achats de papier et de couleurs, la maman, elle, moins douée me dit-elle, assure l'intendance.

La matinée avance. On s'étonne : « C'est la première fois qu'on peint notre rue ! »

Un voisin passe, repasse, regarde l'avancement du tableau, me félicite pour mon talent. Je lui assure qu'il pourrait en faire autant avec quelques conseils.

Une famille, à bicyclette s'arrête, le papa retrouve une connaissance.

Des randonneurs reviennent de marcher. Une dame me précise : « Cette grande maison, là, j'y ai habité.

Une famille endimanchée se promène.

Une voisine me propose d'utiliser ses toilettes, attention très appréciée, c'est un détail à prendre en compte lorsqu'on se pose pour toute une journée !

Bientôt midi. Une charmante dame de l'organisation me propose un apéritif, je préfère un jus d'orange, apporté à domicile. Plus loin, des odeurs de frites s'échappent d'une maison.

Je m'aventure dans une petite ruelle, découvre un petit canal, les jardins qui le bordent.

Une dame de la rue vient faire la causette. Je lui demande si les maisons de la rue du petit four ont toutes des jardins. Elle me parle des petits canaux très présents dans le quartier et de leur utilité, des inondations, puis après le déjeuner, elle m'apporte un café, fort apprécié.

Un papi qui, lui, doit avoir un beau jardin, apporte un beau panier de légumes à sa fille.

Une dame âgée, très digne, coquettement vêtue, s'arrête voir chaque artiste en se déplaçant en déambulateur. Elle m'explique qu'elle a peint, autrefois. Peut-être participera-t-elle au concours l'an prochain.

Un habitant de la rue du petit four, un peu étrange, sort de chez lui, revient, ouvre un volet, repart, revient, ferme un volet, repart...

Plus loin, des gens déménagent un garage, ils paraissent peu intéressés par la peinture.

Des passants s'attardent, regardent, questionnent.

La journée avance, la peinture aussi.

Après avoir déposé mon tableau vers 16 h, je passe voir quelques collègues au Moulin l'Abbé,

J'ai même le temps d'aller voir à l'Hermitain si les cèpes se décident à pousser.

Puis, c'est la distribution des prix, mon tableau n'est pas apprécié du jury, mais qu'importe !

J'ai passé une bonne journée, à peindre et aussi à regarder et écouter vivre les habitants de ce quartier.

A une prochaine fois !



Œuvre de Mme Christiane  
FAURE-ROSSARD



Les lauréats du concours  
17 août 2004

Christiane Faure-Rossard  
24 Rue Ernest Renan 79000 NIORT

# Culture

## Journées du patrimoine :

Les Journées Patrimoine le 20 et 21 septembre ont attiré environ 500 visiteurs sur le site de l'Orangerie ; un public curieux admiratif s'étonnant parfois de ce superbe patrimoine dans notre commune, s'inquiétant de savoir qui en était propriétaire, certains cherchant le château hélas disparu. Surpris par la charpente en coque de bateau renversé ils ont déambulé dans la galerie haute pour découvrir l'exposition "FRANK WOHLFAHRT" mise en place dès le 12 septembre en partenariat avec la commune de Pamproux et le collectif " J'Iraimarcher sur les Toits ".

Le soleil invitait les promeneurs à découvrir les Jardins à la Française, la galerie basse avec l'atelier reconstitué de l'artiste, et exceptionnellement ils pouvaient entrer dans la tour de garde, atteindre les douves et la glacière des Défenses du château, propriété de Mme et Mr DESRE qui le week end se sont transformés en guide pour 300 personnes ravies de découvrir ce patrimoine ; ils ont également profité de la propriété de Jean Pierre BOUCHET pour découvrir les vestiges du pont levis. Un GRAND MERCI pour leur accueil et leur disponibilité.

## Quand l'art s'invite aux journées du patrimoine :

Une lecture spectacle : " LE CHEF-D'OEUVRE INCONNU " de Honoré de BALZAC a clôturé ce week-end. Mis en scène et joué par Guy LAVIGERIE du collectif "J'Irai marcher sur les



Toits" avec la participation du Chœur de Chambrille, de son chef de Chœur et soprane Lucile DESRATS, de Janine MARZELIERE choriste à l'Opéra Angers-Nantes, ce conte fantastique et philosophique raconte l'aventure personnelle de l'artiste confronté à la difficulté d'atteindre la

perfection qu'il désire, au risque de détruire son oeuvre. Ce spectacle a été créé en lien avec l'exposition et l'hommage consacré au peintre Frank WOHLFAHRT décédé en 2010 ; il avait découvert le Poitou en 1999 et établi son atelier à Pamproux.

Le circuit "découverte" de la Mothe organisé par le SYNDICAT D'INITIATIVE a été très apprécié et 90 personnes ont visité le Moulin du PONT L'ABBE.



Les enfants découvrent la palette de l'artiste.

MERCI aux écoliers de l'école maternelle de FRANCOIS DALLET qui chaque année nettoient les abords de l'ORANGERIE. Les poches poubelle étaient encore bien remplies de papiers, de plastiques et de débris du feu d'artifice des Rosières.



# Solidarité



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES

**Vous venez de subir une infraction pénale :** (escroquerie, harcèlement, discrimination, violences, viol, accident de la route,

vol, ...),

L'Association Départementale d'Aide aux **VICtimes 79** (AVIC 79) peut vous aider pour mettre en œuvre une procédure.

Quelle que soit la gravité des faits, vous avez le droit de recevoir gratuitement tout au long de la procédure : accueil, écoute, information sur vos droits, orientation et accompagnement, soutien psychologique.

**Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Contactez le 05 49 26 04 04 – [avic.79@orange.fr](mailto:avic.79@orange.fr)

## Les centres d'Accueils de Jour Alzheimer :

Créés à l'initiative de l'association de Lions Clubs, ses membres s'engagent :

- A recenser les centres d'accueil de jour homologués sur l'ensemble du territoire,
- Informer les familles de l'existence de ces centres et les mettre en relation avec le centre le plus proche de leur domicile, en s'appuyant sur les médecins généralistes et les réseaux spécialisés en gériatrie.
- Veiller au bon accueil et à la bonne application de la charte.
- Contact : Président de l'AJA 05 49 27 04 34 ou [marclamarche@orange.fr](mailto:marclamarche@orange.fr)



## *EHPAD Notre Maison*

### Plus que quelques semaines d'attente pour Notre Maison !

Le prochain achèvement du chantier de Notre Maison est l'occasion de présenter un projet exemplaire tant dans le résultat que dans la manière dont il a été obtenu. Débuté en 2005 le projet a été conçu sous l'égide de la Fondation Paris-Naslin et de son Président Jean-Marcel Bodroux.

Le premier coup de pioche a été donné le 21 janvier 2013, alors que l'établissement venait juste de rejoindre la Fondation de l'Armée du salut. Notre Maison pourra accueillir 83 résidents au sein de 4950 m<sup>2</sup>.

Le tout a été conçu à partir d'une « place de village » avec ses allées menant aux unités de vie ou d'activités. La zone administrative et paramédicale donne sur la place du village. Un espace « bien-être » fait le lien entre ces différents espaces. Les résidents ont nommé les allées et choisi les couleurs des espaces privés et collectifs. Les chambres mesureront 22 m<sup>2</sup>, elles seront au nombre de 22 en rez-de-chaussée, et 61 à l'étage avec balcon. Au rez-de-chaussée 13 chambres et un jardin composent l'unité Alzheimer. Une de ces chambres est destinée à de l'accueil temporaire. L'établissement comprendra un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) de 14 places, destiné à mobiliser toutes les capacités des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, afin de ralentir la progression de la maladie.

Les résidents actuels ont par ailleurs pu choisir l'orientation de leur chambre. De nombreux petits salons leur permettront de se pauser et de discuter. Notre Maison bénéficiera également d'un jardin clos, d'une terrasse donnant sur deux côtés de la salle à manger pour les repas en extérieur. Enfin l'établissement se veut ouvert sur l'environnement, un petit jardin pour enfants sera créé dans ce but et, il y aura un accès sur le lotissement. Une superbe réalisation que nous vous encourageons à découvrir au moment de son ouverture en toute fin d'année.



**A l'étage les chambres vues du jardin**



**Une chambre type**



**Le jardin de l'unité Alzheimer.  
Les balcons des chambres de l'allée des Jonquilles.**

# Sport

## Sport événement 24 h de Saint Maixent :



Cette année la météo était plus favorable et annonciatrice de performances pour cette 14<sup>ème</sup> édition de la course d'endurance des 24 h de Saint Maixent.

52 concurrents individuels ou en équipe étaient au départ de cette épreuve mythique qui compte pour le championnat de France d'endurance et seulement 42 franchiront la ligne d'arrivée avec soulagement et quelques douleurs. L'équipe la première à franchir la banderole de la ligne d'arrivée aura parcouru la distance de 308 km 152 m et parmi tous les concurrents se trouvaient deux Mothais qui au terme d'efforts consentis et d'encouragements mutuels se classent à des places tout à fait honorables.

Bravo et félicitations à nos deux Mothais Stéphane GRIFFAUD, 20<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Vétéran 1 avec 127 km 754 m et Claudy MENAND, 23<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> vétéran 1 avec 122 km 330 m, ils ont fièrement et sportivement représenté La Mothe.

Rendez-vous l'année prochaine le 12 et 13 septembre pour faire monter le compteur.

## Cette année la 24<sup>ème</sup> édition de la course de La Rosière organisée par le comité des fêtes s'est déroulée dans des



conditions idéales, une météo favorable, un public nombreux et des coureurs affutés. L'organisation était prête pour les accueillir. Dès 9 h, la course des enfants est lancée, et bien qu'un petit « couac » (dont la direction s'excuse) soit venu perturber l'animation, les enfants sont arrivés ravis de leur expérience. La médaille remise à l'arrivée récompensait les efforts de chacun.

Place aux grands : La musique du film « 1492 » emporte les 140 concurrents au départ du 5 et du 10 km. C'est sur un parcours plat qui emprunte les venelles et longe les canaux avant de traverser le parc du moulin l'Abbé, que

les ténors de la spécialité se portent en tête de la course dès les premières foulées. Places qu'ils conserveront jusqu'à l'arrivée. La motivation des clubs en liste pour emporter le challenge des clubs et détrôner l'équipe gagnante de l'année précédente était grande et c'est le Running Club de Saint Maixent qui s'est imposé. La participation d'une trentaine de commerçants, artisans et sponsors a permis de récompenser les premiers. Remerciements aux organisateurs, Thierry, Ingrid, Claudy, Christian, Denis et les 60 bénévoles qui se sont investis avec beaucoup de réussite sur cette activité.

## Calendrier d'activités sportives à La Mothe :

- ▶▶ Le 15 novembre, regroupement féminin de tennis de table. Championnat organisé par l'ACMTT.
- ▶▶ Le 23 novembre le cyclo club Nanteuillais organise une épreuve de cyclo-cross comptant pour le championnat départemental.
- ▶▶ Le 29 novembre le Team Evasion Nature organise la rencontre d'école de VTT des Deux-Sèvres. Le parcours traversera le parc et notre campagne.
- ▶▶ Le 4 janvier 2015, organisation au complexe sportif du championnat de tennis de table pour le « Titre automne départementaux ».

## Elles sont passées chez nous :

Organisé par la section moto du groupement des amateurs de véhicules anciens de Picardie depuis 25 ans, le tour de France des motos anciennes a fait un passage furtif dans notre bourg. Véritable musée roulant, ces 50 motos de légende datant des années 30 pour les plus anciennes à 50 pour les plus récentes ont ainsi parcouru 4000 km durant 18 étapes. Le vrombissement des 50 machines rutilantes avec une moyenne allant jusqu'à 35 km/h pour les plus anciennes a été salué par les amateurs Mothais pour un hommage bien nostalgique.



# Du côté évènements

OUTULAVU ?



Réponse dans ce bulletin

Important  
DATE!



Améliorer notre bulletin information, c'est possible. Organismes et associations vous pouvez proposer des articles et ainsi participer à l'élaboration du bulletin. Les modalités pratiques vous sont présentées ci-dessous ...

## CALENDRIER DES ACTIVITES A VENIR

### NOVEMBRE

- 2, Rallye automobile, 6<sup>ème</sup> montée de Chambrille,
- 8, Soirée Blackminton,
- 15, Championnat de tennis de table,
- 11, Cérémonies du 11 novembre,
- 15 et 16, Théâtre,
- 21 et 22, Théâtre.
  
- 29, Rencontre des écoles de VTT,

### DECEMBRE

- 7, Repas des aînés,
- 13, Ballade de Noël, marché de Noël,
- 14, Marché aux truffes, marché de Noël.

### JANVIER

- 4, Championnat départemental de tennis de table,
- 4 ou 11, Vœux du maire,
- 9, AG du comité des fêtes,
- 11, Loto ACMTT,

### FEVRIER

- 26, Conférence ornithologique,

### MARS

- 28, Repas choucroute ACVG,
- Elections des conseillers départementaux.

### AVRIL

- 4, Dîner dansant,
- 19, Bourse puériculture.

### La rédaction vous propose :

Associations sportives, commerçants, parents d'élèves, maisons de retraite, écoles et collège et tout autre groupement êtes invités à participer à l'élaboration du bulletin d'information municipal en faisant parvenir vos articles concernant vos activités passées ou à venir, accompagnés de photos dans les conditions suivantes.

- Les articles ne doivent pas dépasser 1000 signes espaces compris,
- Format Word®, Police Times New Roman 12,
- Les photos au format Jpeg en fichiers séparés.

Vous pouvez faire parvenir vos articles sur l'adresse créée pour cette occasion, [bulletinmt@orange.fr](mailto:bulletinmt@orange.fr) ou à la mairie [lamothe.mairie@wanadoo.fr](mailto:lamothe.mairie@wanadoo.fr).

Les articles sont à transmettre avant le 30 janvier 2015 pour une parution sur le bulletin de février 2015.



### Les nouveaux horaires de la poste:

LA POSTE		
Lundi	9h30 - 12h00	14h30 - 17h30
Mardi	9h30 - 12h00	14h30 - 17h30
Mercredi	9h30 - 12h00	
Jeudi	9h30 - 12h00	14h30 - 17h30
Vendredi	9h30 - 12h00	14h30 - 17h30
Samedi	9h00 - 12h00	

Mise en place fin 2014 ou début 2015

Des négociations sont en cours pour obtenir l'ouverture du bureau de poste le mercredi après-midi.



**Rédacteurs : Elus, associations, organismes, ...**  
**Comité de rédaction : Commission communication,**  
**Coordination et CAO : Cellule communication,**  
**Directeur de la rédaction : Alain DELAGE, maire de La Mothe Saint-Héray.**